

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 22 mars 2024**

Date convocation : 18 mars 2024	<i>vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 30	Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, Patrick ROY
Présents : 8	
Votants : 9	Absent(e)s et représenté(e)s : Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 6	Excusé(e)s :
Contre : 1	Absent(e)s :
Abstentions : 2	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Compte administratif 2023 au budget annexe du Village de gîtes

Le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence du 1er Adjoint, Charles ALDROVANDI, délibérant sur le compte administratif au budget annexe du Village de gîtes de l'exercice 2023 dressé par ROUYEYROL François après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	78 296,91	132 759,92	354 904,44	32 504,70	433 201,35	165 264,62
Total	78 296,91	132 759,92	354 904,44	32 504,70	433 201,35	165 264,62
Résultat de clôture		54 463,01	322 399,74		-267 936,73	
Restes à réaliser	0,00	0,00	4 995,56	230 526,30	4 995,56	230 526,30
Total cumulé	0,00	54 463,01	327 395,30	230 526,30	-262 941,17	230 526,30
Résultat définitif		54 456,01	96 869,00		-42 412,99	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 28/03/2024

et publié ou notifié

